Réf. Farde e-Assemblées : 2473949

N° OJ : 124

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/09/2022

Objet : Culture.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 18.750,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2022, sous réserve de l'approbation du budget 2022 par l'autorité de tutelle;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 18.750,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

1) 2.500,00 EUR à la fondation d'utilité publique Fondation Jacques Brel pour l'organisation des concerts "Sur la place" 2022;
2) 13.000,00 EUR à l'asbl Centre Culturel Bruegel comme complément pour leur fonctionnement;
3) 750,00 EUR à l'asbl Cité Modèle - Modelwijk pour la projection d'un film 15 juillet sur le site de la Cité Modèle dans le cadre de l'événement « Quartiers d'été ».
- Article 76210/33202 du budget ordinaire 2022.

4) 2.500,00 EUR à l'asbl Centre d'Impulsion Socioprofessionnel et Culturel pour l'organisation du Festival "Afrodisiac" 2022 au Bois de la Cambre.
- Article 77210/33202 du budget ordinaire 2022.

Article 2 : Les dépenses seront engagées aux articles 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2022.

Annexes :